

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 07/09/2026

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 13

votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois de septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire.

Etaient présents : BOUTTEFORT Gérard, CORDEVANT Yasmina, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, ELOIRE Mélanie, FICHAUX Maggy, FRASQUET Anne-Sophie, GRANDIAU Maxime, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, MISRAOUI Marie, TABARD Anne-Sophie, THOMAS Serge

Absents excusés : POULIER Didier, CANNOUX Félix

Absents non excusés : /

Procurations : CANNOUX Félix donne procuration à ELOIRE Mélanie

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : LOIFERT Florence

DELIBERATION N°49 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a pour objectif d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, de répondre davantage aux demandes sociales de prévention et de sécurité mais aussi de lutter contre le sentiment d'insécurité. Il précise que l'ajout de caméras de vidéosurveillance dans différents lieux de la commune serait un complément visant à réduire les actes d'incivilités ou de délinquance, et à aider les forces de l'ordre à identifier leurs auteurs.

Il ajoute que les lieux pressentis sont les entrées du village, le City Stade ainsi que certains endroits stratégiques à définir.

Il propose de faire établir des devis pour la mise en place de caméras de vidéosurveillance supplémentaires et de faire une demande de subvention auprès de la DETR ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

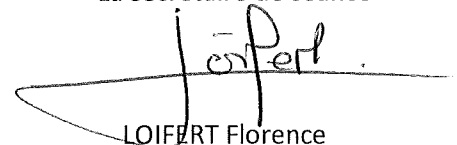
Après délibération, à l'unanimité dont une procuration, le Conseil Municipal adopte cette proposition. Il autorise le Maire à demander des devis, à établir un dossier de demande de subvention auprès de la DETR ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de l'Oise et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, le 14 septembre 2026.

Le Maire  
  
Gérard MARTIN

La secrétaire de séance

  
LOIFERT Florence

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative). Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécoeur citoyen accessible par le biais du site [www.telerecoeur.fr](http://www.telerecoeur.fr).

Envoyé en Préfecture le  
Affiché le